



Réf. Farde e-Assemblées : 2506772

N° OJ : 12

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/02/2023

Objet : Subsidies Semaine des Droits des Femmes 2023.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2023 ;

Considérant que, dans le cadre de l'organisation de la Semaine des Droits des Femmes, des subsides peuvent être accordés à différentes associations actives et œuvrant à la sensibilisation et la visibilité des inégalités de genre ;

Sous réserve de l'approbation du budget 2023 par l'autorité de tutelle ;

Sur propositions du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Des subsides pour un montant total de 17.600,00 EUR à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2023 sont octroyés aux associations suivantes (sous réserve de l'approbation du budget 2023 par l'autorité de tutelle) :

- SDDF01 "Federatie van Zelforganisaties in Vlaanderen" asbl, en abrégé FZO-VL (465.040.764) : 1.100,00 EUR ;
- SDDF02 "Fédération francophone des sourds de Belgique" en abrégé FFSB (417.366.155) : 2.000,00 EUR ;
- SDDF03 "The Food bridge" asbl (554.921.162) : 1.750,00 EUR ;
- SDDF04 "Le Colombier Centre d'Accueil extra-scolaire et d'accompagnement familial" ASBL (454.285.147) : 1.100,00 EUR
- SDDF06 "Centre d'impulsion socioprofessionnel et culturel" en abrégé CiRProc Asbl (473.268.047) : 1.500,00 EUR
- SDDF08 "Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la création" (870.519.273) : 2.000,00EUR
- SDDF07/SDDF11/SDDF12/SDDF13/SDDF18 "Maison de Quartier - Centre(s) d'animation sociale de Quartier" asbl (894.681.874) : 6.150,00 EUR ;
- SDDF19 "Raise Women's Awareness Network" asbl, en abrégé RWAN (765.881.217) : 2.000,00 EUR.

Annexes :